

DECISION DE LA PRESIDENTE n° 2026-579

Objet : Habitat - Convention de partenariat avec l'observatoire local de l'habitat – ADIL DROME ARDECHE

La Présidente de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-218 du 22 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente ;

Vu la délibération n°2026-121 du 26 février 2026 adoptant définitivement le Programme Local de l'Habitat 2026-2031

Considérant la nécessité de réaliser un bilan annuel du PLH ;

Considérant la proposition de convention de partenariat 2026 entre l'observatoire de l'habitat de l'ADIL DROME ARDECHE et ARCHE Agglo prévoyant les travaux suivants :

- Fourniture d'un jeu de fiches habitat territoire par an,
- Finalisation de l'étude thématique commune « Etat des lieux de l'hébergement »,
- Réalisation du suivi annuel du PLH,
- Travail commun à tous les EPCI autour de la refonte des planches de suivi PLH/PLUiH

Considérant que la participation financière d'ARCHE Agglo pour l'année 2026 est de 9 234€ ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 2 juillet 2026 ;

DECIDE

Article 1 – De signer la convention annuelle de partenariat avec l'ADIL Drôme Ardèche – observatoire de l'habitat pour un montant de 9 234€ ;

Article 2 – Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et publiée sur le site internet d'ARCHE Agglo.

Article 3- La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon.

La Présidente
Delphine COMTE

Signé électroniquement par : Présidente
ArcheAgglo
Date de signature : 14/09/2026
Qualité : Présidente ARCHE Agglo

